

ARRÊTÉ N° 12/2025

Fixant la composition du jury au concours d'infirmier territorial en soins généraux Session 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu notre arrêté n° 210/2024 du 2 septembre 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade d'infirmier en soins généraux – session 2024,

Vu l'arrêté 2025-010 du 8/11/2024 désignant son représentant au sein du jury,

Vu le procès-verbal de la réunion du 28/11/2024 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et examens de catégorie A,

Vu qu'il y a lieu de nommer le jury du concours,

ARRÊTE

Article 1 : la composition du jury du concours d'infirmier en soins généraux, au titre de la session 2025, est fixée comme suit :

Collège des élus :

Fatima SELAM, Adjointe au maire, mairie de Monestiés (81) - Présidente du jury,
Laurent DESHAYES, maire de Laparrouquial (81), vice-président du jury,

Collège des fonctionnaires :

Patrice DRILHOLE, attaché hors classe, DGS ville de Gaillac (81), représentant de la Commission paritaire,



Claire RAYNAUD, infirmier en soins généraux hors classe, CCAS de Sorèze.

Collège des personnalités qualifiées :

Sébastien IVANES, directeur EHPAD, maison de retraite la Pastellière à Saix,
Sandrine DUFFOURG, Directrice, EHPAD « Emeraude Anne-Laffont » à Colomiers (31),
représentante désignée par le CNFPT.

Article 2 : L'épreuve orale d'admission aura lieu les 28, 29 janvier ainsi que 4 février 2025, dans les locaux du Centre de Gestion du Tarn.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux Collectivités et Centres de Gestion conventionnés et affichés au Centre de Gestion du Tarn.

Fait à Albi, le 13 janvier 2024

Le Président,

Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que "la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".

Mis en ligne le

14 Janvier 2025